

## Projet de poste source dans les Corbières : avec son avis défavorable, pourquoi le commissaire enquêteur évoque un "coût disproportionné" pour le territoire



Dans son avis défavorable, le commissaire enquêteur émet cinq recommandations à l'attention de RTE. / L'INDEPENDANT - MICHEL CLEMENTZ

Publié le 04/12/2025 à 13:36

**Antoine Carrié**

Un peu plus d'un mois après la fin de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) d'un poste source pensé pour absorber la production de futurs parcs photovoltaïques des Corbières, le commissaire enquêteur s'est prononcé défavorablement pour le projet envisagé à Tournissan.

Après un rendez-vous à Ferrals-les-Corbières le 10 novembre 2025, la prochaine réunion des opposants au projet de poste source des "Pontils" (400 000/225 000/20 000 volts) fera sans doute le plein le 10 décembre à Tournissan. Ce sont en tout cas des associations "gonflées à bloc" par les conclusions du commissaire enquêteur qui devraient se retrouver.

**À lire aussi : "Sentiment de fait accompli" des habitants, "atteinte irréversible" du paysage, "source de danger inacceptable" : un avis défavorable au vitriol sur le projet de poste source dans les Corbières**

Signé le 28 novembre et **publié par la préfecture** le mercredi 3 décembre, l'avis défavorable rendu à l'issue de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet, est en effet une très sévère charge. Qui aboutit au rejet de la dimension "*d'intérêt général de l'opération*". Tout au plus le rapport évoque-t-il "*une opportunité de recettes fiscales non négligeable dans un contexte budgétaire contraint*" pour la commune, et "*un renforcement du réseau attendu de longue date par les collectivités*". Mais les 32 pages de rapport, 13 pages d'avis motivé et 362 pages d'annexes sont avant tout un sévère inventaire à la Prévert des failles de ce projet chiffré à 30,5 M€, et porté par Réseau de transport d'électricité (RTE) sur huit hectares. Pour le commissaire enquêteur, "*l'atteinte portée aux paysages protégés*", "*le risque incendie aggravé dans un territoire traumatisé*" et "*l'incompatibilité manifeste avec les règles d'urbanisme locales*", constituent "*un coût disproportionné*".

“

*Prévenir l'enlisement contentieux d'un projet mal engagé*

”

Les avantages du projet, *"principalement d'ordre macro-économique et technique pour le réseau national"*, ne suffisent ainsi *"pas à compenser les inconvénients locaux, qui dans le contexte de la reconstruction des Corbières après l'incendie paraissent excessifs"*. Le commissaire enquêteur l'assure : son avis défavorable *"ne vise pas à bloquer la transition énergétique, mais à prévenir l'enlisement contentieux d'un projet mal engagé"*. Et les recommandations sont donc légion. Avec en premier lieu l'urgence *"de surseoir à statuer sur la présente demande de DUP, qui apparaît juridiquement fragile"*. Autre suggestion, celle *"d'engager une véritable concertation territoriale du public [...] sur la base d'une vision globale incluant le poste source, les lignes de raccordement, les unités de stockage et les parcs de production envisagés"*. Et c'est d'ailleurs dans le cadre d'une *"enquête publique unique et conjointe"* que le commissaire invite à œuvrer, avec une procédure *"portant simultanément sur le poste électrique et sur la ligne de raccordement (pylônes)"*. 4<sup>e</sup> recommandation, *"purger le contentieux d'urbanisme"* : une attente à régler en intégrant à la future enquête *"une procédure de mise en compatibilité du document d'urbanisme (MECDU)"*, ou, préfère le commissaire, *"en réévaluant l'implantation vers les sites alternatifs"*.

#### **À lire aussi : Poste source de RTE dans les Corbières : les opposants se mettent en ordre de bataille**

Dernière invitation, enfin : celle *"d'exiger du maître d'ouvrage, avant toute nouvelle consultation, une étude paysagère conforme aux exigences de la Dreal"*, ainsi qu'un avis favorable explicite du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) sur la défense incendie. Un dernier sujet majeur, insiste l'avis défavorable : *"Il apparaît nécessaire que sur ce point tout poste électrique dans les Corbières soit étudié comme un projet pilote à l'échelle nationale sur ces sujets."* A suivre. Avec une décision qui sera scrutée : celle du préfet, et de son choix de signer ou non un arrêté portant déclaration d'utilité publique.